

Normes et brevets : Des outils au service de l'innovation ?

Anne YOUNG

Déléguée Régionale

Groupe AFNOR Centre-Val de Loire

Patrice FRUTOS

Délégué Régional

INPI Centre-Val de Loire

Comité Stratégique d'intelligence économique,
le 30 Octobre 2018

- Présentation de l'INPI
- Présentation du Groupe AFNOR
- Le brevet, la norme :
 - c'est quoi ?
 - à quoi ça sert ?
- Le brevet et la norme au sein du processus d'innovation
- Normalisation, PI et innovation : quelles interactions ?
- Conclusion

Institut National de la Propriété Industrielle

- Recevoir les dépôts et Délivrer les titres de propriété industrielle
 - Brevets (invention technique)
 - Marques (nom, logo)
 - Dessins et modèles (design)

- Accueillir et accompagner les déposants de titres de propriété industrielle

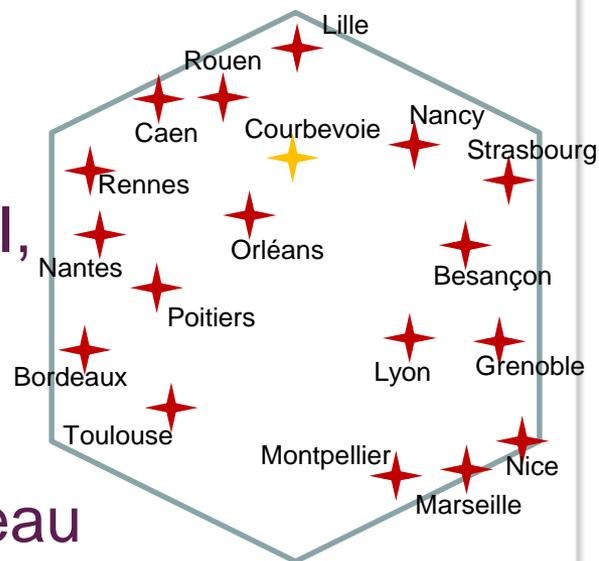
- Informer le public par la mise à disposition du fonds documentaire relatif aux titres de propriété industrielle

- Sensibiliser / former

- Participer à l'adaptation du droit de la propriété industrielle

Ses missions en région : Promouvoir la propriété industrielle

- Accueil personnalisé du public (sur RDV) : assistance à la consultation des titres de PI, information sur les procédures de dépôt.
- Accompagnement des PME / ETI avec différentes prestations adaptées à leur niveau de connaissance en PI (novice → pratiquant): gamme coaching INPI
- Sensibilisation à la PI (créateurs d'entreprises, étudiants, chercheurs, porteurs de projets...)



un accompagnement en phase avec vos besoins



TPE - PME - ETI

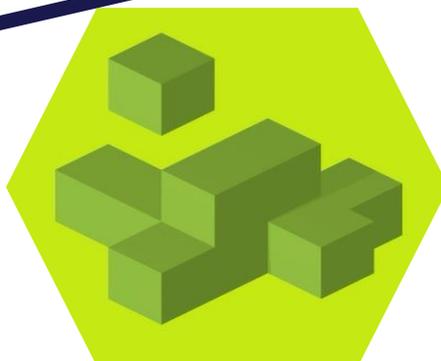
Perfectionnement
en PI

1^{ers} pas
dans la PI



PREDIAGNOSTIC PI

Optimiser votre
potentiel d'innovation



PASS PI

Rendre
accessible
l'innovation



MASTER CLASS PI

Structurer votre
démarche d'innovation



AFNOR

**Association loi 1901,
non gouvernementale,
reconnue d'utilité publique**

Deux missions principales :

- ➔ **Conseiller et appuyer les stratégies de normalisation de nos clients partenaires au niveau national, européen et international**
- ➔ **Animer la normalisation nationale et représenter la France**



250
collaborateurs



20 000
clients



2^{ème}
organisme
de normalisation
européen



3^{ème} ex aequo
dans le monde,
aux côtés de l'Allemagne,
des États-Unis et du Japon

Un réseau actif dans toutes les régions de France (12 délégations régionales)

Un accès à toute l'information normative et réglementaire

De nombreuses rencontres sur les sujets d'actualité

Un partenariat avec les acteurs économiques pour répondre à des besoins régionaux collectifs

Des informations et des conseils sur toutes les prestations du Groupe

CENTRE-VAL DE LOIRE ORLÉANS

Programme 1^{er} semestre 2018



Le groupe AFNOR
vient à votre rencontre dans
votre région
et vous propose de participer à :

DES ATELIERS GRATUITS
2h30 durant lesquels vous abordez un sujet en cercle restreint, échangez sur vos pratiques et partagez vos retours d'expériences.

DES ÉVÉNEMENTS À PLUS LARGE AUDIENCE
afin de présenter les enjeux et tendances liés à un sujet, éclairés de témoignages d'acteurs du développement économique régional.

DES FORMATIONS
Pour élargir vos connaissances, acquérir de nouvelles compétences et valider vos expertises...
>>> pas de formation dans le programme

Inscription obligatoire sur www.afnor.org/centre-val-de-loire/ ou en nous contactant.

DÉLÉGATION RÉGIONALE CENTRE-VAL DE LOIRE
La Maison des entreprises
14, boulevard Rocheplatte
45000 Orléans

Contact : Priscilla DE AZEVEDO
Tél : 02 38 78 19 61
priscilla.deazevedo@afnor.org

CONSULTATION GRATUITE
des normes, recueils et ouvrages de la collection AFNOR, sur rendez-vous



www.afnor.org



Les brevets, la normalisation, les normes

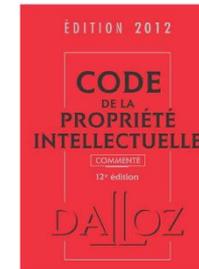
c'est quoi ?

Une solution technique à un problème technique

- produit, dispositif, procédé, applications

Conditions

- **nouveauté** (Art. L. 611-11)
- **activité inventive** (Art. L. 611-14)
- **application industrielle** (Art. L. 611-15)



Livre sixième:
Protection des
inventions et des
connaissances
techniques

Il confère : un monopole

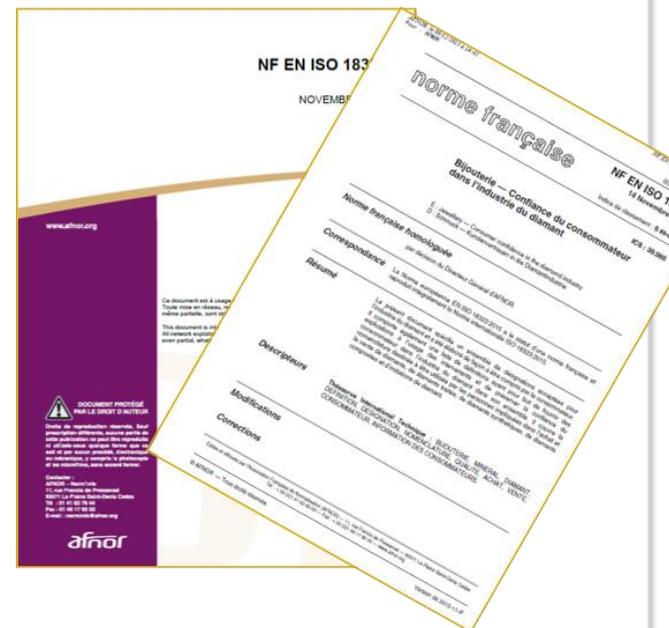
droit d'interdire l'exploitation d'une invention sur un territoire pendant une durée limitée (20 ans max)

- moyennant le paiement d'annuités
- en contrepartie d'une diffusion légale: publication : 18 mois à compter du dépôt

un outil co-produit collectivement d'application volontaire

Ce sont les acteurs du marché qui :

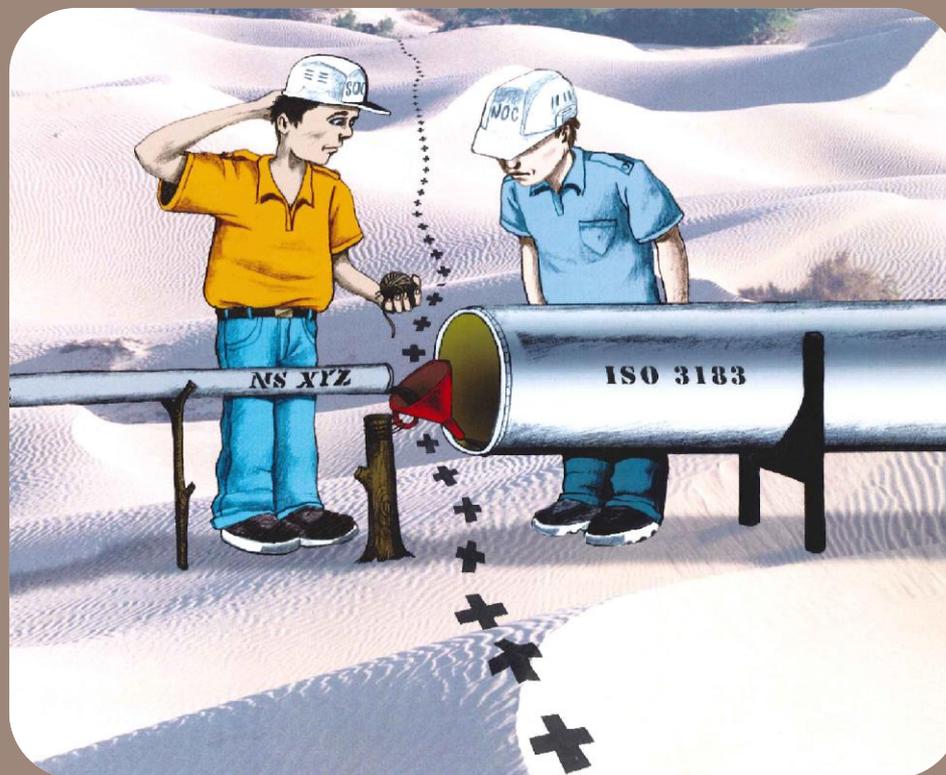
- proposent sa création
- l'élaborent par consensus, au sein d'un collectif de travail dédié
- la valident
- et l'appliquent



Elle vise à encourager le **développement économique** et **l'innovation** tout en prenant en compte des objectifs de **développement durable**

Source : Décret n° 2009-697 du 16 juin 2009 relatif à la normalisation

Les brevets, les normes à quoi ça sert ?



Outil de différenciation
(technologies protégées) voire
d'exclusion des compétiteurs

Outil de veille

Générateur de flux
financiers directs
(royalties)

Outil de communication
(image d'innovateur,
communication
financière)

Le brevet au
cœur de
**l'activité des
organisations**

Outil anti-agression
(déménagement, dissuasion)

Outil de négociation
(échange de technologies,
coopération)

Outil d'optimisation fiscale

Outil de communication
interne et de KM

Outil de créativité

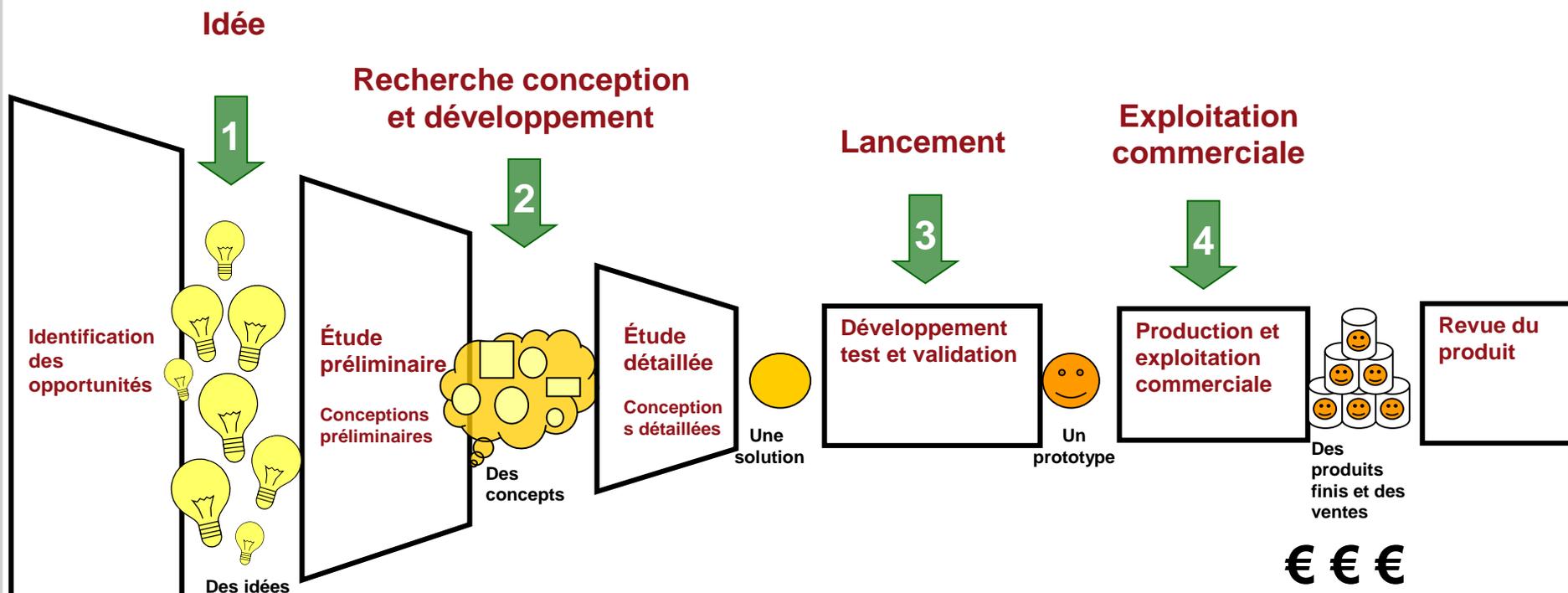
Outil permettant l'appropriation
des savoirs des salariés



Le brevet et la norme au sein du processus d'innovation



Les étapes typiques de création d'un produit



Normalisation, PI et innovation

quelles interactions ?

Deux concepts qui peuvent sembler opposés...

Et pourtant :

- La PI est un outil de la compétitivité des organisations :

- Détenir des titres de PI contribue à procurer un **avantage compétitif** aux acteurs de l'innovation

Qui détient des titres PI conforte ses marchés !

Deux concepts qui peuvent sembler opposés...

Et pourtant :

- La normalisation est un outil de la **compétitivité** des organisations

Qui fait
la norme détient
le marché !

- Construire les normes **le plus en amont possible** contribue à procurer un avantage compétitif aux acteurs de l'innovation

(Source : BIPE – étude impact 2016, AFNOR Normalisation)



L'innovation : la rencontre
d'une **idée** et d'un **marché**



Les Brevets

Protéger ses
innovations

(solution technique à un
problème technique :
produit, dispositif,
procédé, application)

Les normes

Influencer le marché
Développer le
marché
Transfert techno.

Équilibre à trouver



Intelligence économique & Veille technologique
Management de l'innovation

→ Amont

Outil d'intelligence économique et de veille technologique :

- *Détecter les évolutions demandées par le marché*
- *Orienter les choix techniques de la recherche*
- *Capitaliser des connaissances interdisciplinaires et faire émerger des idées nouvelles*

→ Aval

Vecteur de diffusion sur le marché :

- *Faciliter l'accès au marché*
- *Réduire les risques techniques liés au produit*
- *Donner confiance aux utilisateurs*
- *Réaliser des économies d'échelle*
- *Faciliter la prescription de solutions nouvelles*
- *Protéger l'innovation*

Concerne tous les
secteurs de
l'économie :
produits, services,
environnement,
santé, sécurité,
énergie, TIC,
transports...

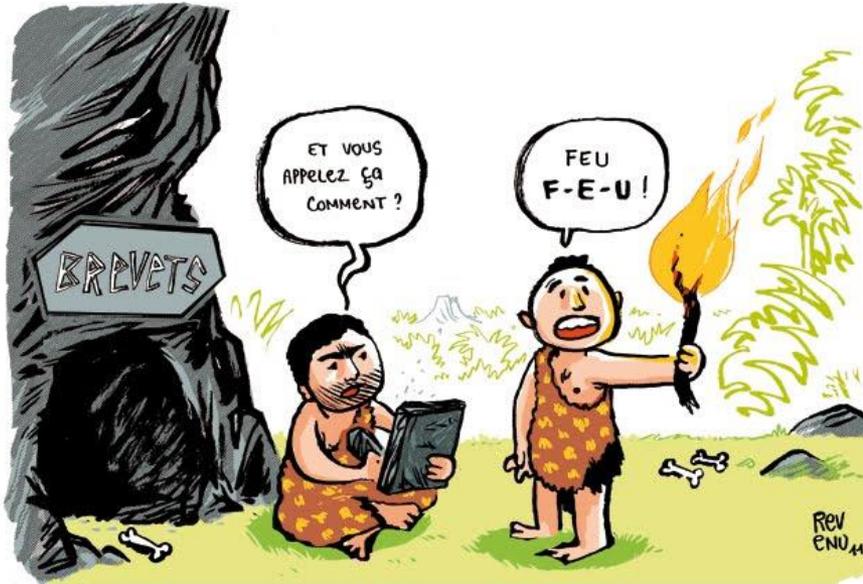
Les industriels qui placent des brevets dans les normes y trouvent plusieurs avantages :



- € **Orienter le marché** vers une technologie ;
- € Augmenter le nombre d'utilisateurs de cette technologie et **développer un marché** ;
- € **Augmenter ses revenus** avec le montant des licences accordées
(les brevets de l'institut allemand Fraunhofer dans la norme internationale sur le MP3 lui ont rapporté 100 millions de \$) ;
- € **Acquérir de la notoriété.**

Les 3 options possibles

Option 1 : Le détenteur du brevet cède ses droits d'exploitation **gratuitement** (« Free of charge »)



Option 2 : Le détenteur du brevet cède ses droits d'exploitation pour un montant **raisonnable** et **non discriminatoire** (les négociations sont du ressort des parties concernées, en dehors de la responsabilité des organismes de normalisation)

Option 3 : Le détenteur du brevet **ne souhaite pas accorder de licence**. Dans ce cas, la norme doit être revue pour exclure toute disposition relative à l'utilisation dudit brevet.



GSM

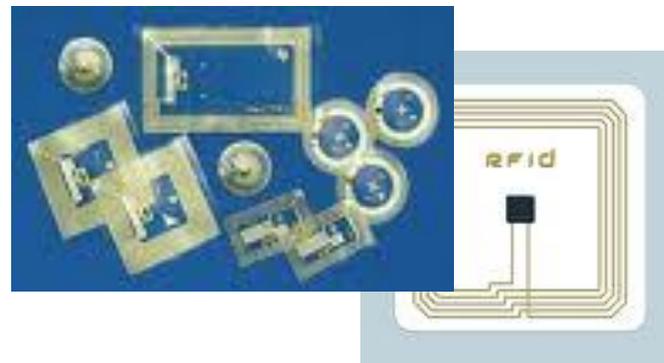


Détection des OGM



Cartes à puces

Véhicule
électrique



Puces
RFID



Nanotechnologies



Interactions entre normes et brevets

Comment agir en normalisation ?

Avec **AFNOR**, c'est facile !



CONSULTEZ LES TEXTES
DES **NORMES VOLONTAIRES**
ET LA **RÉGLEMENTATION**



 **CCI CENTRE-VAL DE LOIRE**

6 rue Pierre et Marie Curie,
45140 INGRE
Du lundi au vendredi,
Sur RDV : 02 38 25 25 25

**S'INFORMER
VEILLER**

**ACHAT DES NORMES
BOUTIQUE**
www.afnor.org

**AIDE A L'IDENTIFICATION
DES NORMES ET
RÉGLEMENTATION**
NORM'INFO
01 41 62 76 44
norminfo@afnor.org

**PARTICIPER AUX NORMES
DE DEMAIN ET AUX
ENQUETES PUBLIQUES**
www.norminfo.afnor.org

La normalisation et la PI sont :

- Un avantage concurrentiel
- Un outil stratégique
- Un véritable atout pour le développement technique et commercial des entreprises

Comment agir ?

- Organiser une veille technologique
- S'informer des travaux de normalisation futurs
- Participer aux travaux de normalisation

- Organiser une complémentarité entre propriété intellectuelle et normalisation augmentera les chances de succès de solutions innovantes
 - ➔ Perspectives de collaboration entre organismes de normalisation/standardisation et offices de brevets pour une plus grande transparence
- Des actions de sensibilisation auprès des pôles de compétitivité et des PME (cf guide DGCIS : « [PME : pensez à allier PI et normalisation !](#) »)
- Développement de l'enseignement de la PI et de la normalisation et des complémentarités entre normes et brevets

Vos représentants régionaux en Centre-Val de Loire

Anne YOUNG

Déléguée Régionale
Groupe AFNOR
anne.youf@afnor.org
www.afnor.org

Patrice FRUTOS

Délégué Régional
INPI
pfrutos@inpi.fr
www.inpi.fr

Merci de votre attention !